

**Compte-rendu**  
**CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC**  
**SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**  
**09h30-12h30**

<b>Collège des représentants du personnel</b>	<b>PRÉNOM - NOM</b>	<b>QUALITÉ</b>
<b>Présents (es)</b>	Selma BLONDEAU Souad BAH Zakaria AARAB Sandrine SINGER Kadiatou DRAME Bernice KONDO Patrick LEMAIRE Tayeb ZIANE Chantal SENTUBERY Nadia MEGHAR Serge JEAN-LOUIS	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
<b>Excusés (ées)</b>	Abdelaziz BOUCHYAR Nassera BENOUDAHA Aminata BALDE Joël NJIKI Sandrine SEGAILLE Sylvette SANNA Benoît BORNIER	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
<b>Absent</b>	Floris ROBERT	Titulaire
<b>Invité (ées)</b>	Isabelle GARRIVET Nadège PERRON	

Selma Blondeau, Présidente CASC, ouvre la séance à 09h 42 avec 10 élus présents  
La présidente salue l'ensemble de l'assemblée.

**Compte-rendu  
CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019  
09h30-12h30**

ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	Approbation compte-rendu du Conseil d'Administration du vendredi 08 novembre 2019
<b>2</b>	Guide de l'accompagnateur/ du référent : - Propositions Validation par vote au Conseil d'Administration
<b>3</b>	Questionnaire de satisfaction - Présentation - Validation par vote au Conseil d'Administration
<b>4</b>	Charte des participants aux actions du CASC - Propositions* - Validation par vote au Conseil d'Administration
<b>5</b>	Divers

**Les pouvoirs**

Mme Sylvette SANNA donne son pouvoir à Mme Bernice KONDO



**Compte-rendu  
CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019  
09h30-12h30**

**I- « compte-rendu du Conseil d'Administration du vendredi 26 novembre 2019 »**

Aucune remarque, ni observation n'ont été apportées par l'ensemble des élus sur le compte-rendu

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

**II-« Guide de l'accompagnateur/ du référent »**

Rappel : sur le mandat précédent, nous avons mis en place le guide de l'accompagnateur. Ce guide nécessite quelques modifications notamment sur le rôle de l'accompagnateur et celui du référent.

Après un long échange sur le rôle et les missions du référent et de l'accompagnateur, la réflexion collective a donné la proposition suivante :

**Le Guide de l'Accompagnateur ou du référent**

**Description**

C'est se mettre à disposition du groupe qui s'est inscrit à une activité, un week-end, un voyage...

C'est être disponible, à l'écoute, et présent auprès des personnes, pour les accompagner dans l'activité, les guider, les informer et aussi être présent dans les moments difficiles (accident, maladie, difficultés administratives, problème dans son séjour, son activité...)

Il faut surtout accompagner dans l'ensemble des démarches que les agents auront à faire, en fonction de l'activité choisie (week-end, voyage, spectacle...)

**L'accompagnateur ou le référent devra se munir :**

- la liste complète des personnes à l'activité (sortie, voyage...) avec leur numéro de portable
- le numéro de l'assurance prenant en charge le séjour
- le numéro de portable du représentant de l'agence à contacter
- les adresses et coordonnées importantes ( hôpital, commissariat,..)
- le déroulement, le programme de l'activité ou du séjour

**Compte-rendu  
CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019  
09h30-12h30**

- le numéro du CASC et du portable de représentant du CASC
- le numéro du ou des chauffeurs de car, ainsi que celui du garage municipal en cas de problème avec le transport.

Nous te demandons de bien vouloir distribuer en fin de séjour, le questionnaire de satisfaction que tu trouveras dans la pochette.

Afin d'améliorer la qualité des voyages, week-ends et activités que nous proposons aux agents, nous te remercions de nous faire un rapport sur l'activité que tu as accompagnée.

En cas de souci, veille bien à avertir le bureau administratif du CASC, nous sommes là pour t'accompagner et te soutenir dans le bon déroulement du séjour et de la sortie.

Ton rôle est indispensable pour permettre à chacun de passer un séjour ou une agréable, veille à bien le tenir car malheureusement si tu ne respectes pas tes engagements, tu seras contraint de payer ton séjour ou ta sortie entièrement.

Nous te souhaitons de passer un agréable moment !

- Un point sur les séjours :  
L'annulation de certains séjours et week-ends et le succès de la semaine découverte, nous amène le constat suivant :
  - Prix trop élevé
  - Trop de proposition de séjoursPerspectives : réduire la proposition des séjours et des week-ends avec des prestataires différents avec un bon rapport qualité/prix.

### **III - « Questionnaire de satisfaction »**

Pour donner suite à la réflexion collective, voici la proposition qui en ressort :

#### QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Soucieux de l'amélioration continue de nos prestations, et afin de répondre au mieux à vos attentes, Nous avons mis en place une enquête de satisfaction. Toutes les données transmises restent confidentielles et seront traitées de façon anonyme. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre le temps de remplir le questionnaire suivant :



**Compte-rendu  
CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019  
09h30-12h30**

	Très Satisfaisant	Satisfaisant	Moyennement Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas Satisfaisant	Observation
Comment était le confort du transport ?						
Comment était la visite panoramique de la ville ?						
L'hôtel était-il bien placé ?						
Comment était le confort de l'hôtel ?						
Comment était la qualité des repas ?						
D'une façon générale, êtes-vous satisfait de votre voyage ?						
De la manière dont a été organisé votre voyage ?						

<p><b>Question</b> Avez-vous eu des difficultés ? Oui Non</p> <p>Commentaires</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>Question</b> Avez-vous d'autres informations ?</p>
--------------------------------------------------------------

Nous vous remercions pour le temps que vous avez passé à répondre à ce questionnaire. Votre avis nous intéresse, avez-vous des suggestions ou des observations à faire :

**Compte-rendu  
CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019  
09h30-12h30**

**IV - « Charte des participants »**

Nous souhaitons mettre en place une charte afin d'éviter les débordements.  
Chaque participant devra en prendre connaissance avant de s'engager.

Pour rappel, l'article 6 du règlement intérieur :

« Tout participant ne respectant pas le présent règlement ou portant préjudice moral et/ou financier au CASC pourra se voir refuser l'inscription aux activités et au service du casc pendant une période définie par le CA. Dans le cas où cette sanction s'adresse à un membre de droit, elle engage de fait ses membres associés. »

Après une longue réflexion collective, voici ci-dessous la proposition à soumettre au vote du prochain CA :

Charte de l'adhérent

Nom de l'adhérent : .....

Conditions d'inscriptions et règlement :

**Inscriptions :**

L'inscription dans les sorties sera individuelle, nominative et définitive à réception du dossier complet. Les places étant limitées, il est impératif de s'inscrire au plus tôt. Une liste d'attente sera toujours établie pour compléter les groupes en cas de désistement.

**Horaires :**

Le retard d'un participant ne pouvant retarder l'ensemble du groupe, les accompagnateurs ou les référents pourront prendre la décision de partir sans attendre en fonction du retard. Il est donc nécessaire d'intégrer dans le dossier d'inscription un numéro de portable où l'on puisse joindre les participants pendant la sortie.

**Annulation :**

Les sorties ou les séjours peuvent être annulés en fonction des conditions météo ou si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation par le CASC, la sortie ou le séjour sera réorganisée ou un avoir vous sera distribué.

En cas d'annulation par le participant, aucun remboursement sans justificatif.

**Accompagnement :**

L'accompagnement est assuré par des membres du casc. Ils sont chargés d'informer les familles sur le déroulé et la réglementation de la sortie ou du séjour ainsi que de l'encadrement du groupe. Ils sont déchargés de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des enfants qui sont sous la responsabilité unique des parents.

**Compte-rendu**  
**CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC**  
**SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**  
**09h30-12h30**

**Sécurité :**

Le CASC devra être informé au moment de l'inscription à la sortie ou au séjour des régimes médicaux afin de prévenir le prestataire en amont.

**Baignade :**

Les brassards obligatoires pour les enfants de moins de six ans. Les parents doivent être présent dans l'eau lors de la baignade de leurs enfants. Il est demandé aux familles de se baigner uniquement dans les zones de baignade surveillés.

**Tarifs :**

La tarification est calculée sur une grille établie selon le quotient familial

**Responsabilité-Sécurité-Assurance :**

Les enfants sont sous la seule responsabilité de leurs parents pendant le déroulement de la sortie ou du séjour (car, activité, baignade...)

En cas d'incident ou d'accident d'un participant, c'est la responsabilité civile familiale qui est engagée. Le rapatriement est à la charge financière du casc ou de son assurance personnelle.

En cas d'accident d'un adulte engendrant son immobilisation ou son hospitalisation, la responsabilité des enfants sera donnée aux encadrants. Ramené(s) sur la commune, le ou les enfants seront remis à la personne désignée lors de l'inscription (N° de tel). Il en est de même dans le cas où le parent devra accompagner un de ses enfants à effectuer des soins sur place et laisser les autres à l'accompagnateur ou au référent. La ville ne peut être tenue responsable de vol ou de perte d'objets durant le temps de la sortie ou du séjour. Il est fortement conseillé de ne pas emporter de vêtements ou d'objets de valeurs.

**Respect des règles de conduites :**

Les participants sont tenus de respecter certaines règles : Ponctualité requise lors des différents rendez-vous, participation aux activités collectives, respect des lieux, des consignes, des intervenants et des autres participants.

**Compte-rendu  
CONSEIL ADMINISTRATION DU CASC  
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019  
09h30-12h30**

**V - « Divers »**

- Détachement :
  - Une difficulté rencontrée sur le service enfance concernant les détachements, ils sont accordés jusqu'au début de la pause méridienne.  
Cet inconvénient empêche les agents d'être pleinement impliqué dans les actions du CASC.  
Un entretien à ce propos sera demandé avec le responsable du service pour rappeler la nécessité des détachements.
- L'entretien avec Marie :
  - Il n'a pu se tenir car elle ne s'est pas présentée

La présidente remercie l'ensemble des élus présents.

Fin de séance : 12h10

**Prochain Conseil d'administration  
Le vendredi 07 février 2020  
09h30 -12h30  
Salle du CASC  
5ème étage**